



## COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA PROTECTION SOCIALE DE LA COPA

### RECOMMANDATION

**Foz do Iguaçu, Brésil  
Le 10 mai 2005**

*CONSIDÉRANT* l'un des objectifs du Plan stratégique 2003-2007 de l'Organisation panaméricaine de la santé qui est « d'accroître le nombre de pays capables de démontrer l'inclusion de priorités en santé lors de la négociation et de la mise en œuvre des accords de commerce et d'intégration »;

*CONSIDÉRANT* que les systèmes publics de santé dans les Amériques peuvent être touchés principalement par deux accords conclus sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et l'Accord sur les aspects de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), ainsi que par l'éventuel accord de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA);

*CONSIDÉRANT* que les changements que subit ce secteur dans les différents pays des Amériques et ailleurs dans le monde tendent à laisser plus de place aux entreprises privées dans la prestation des soins de santé;

*CONSIDÉRANT* qu'en plus de réduire la marge de manœuvre des gouvernements, ces changements risquent de conduire à un système de santé où l'accès aux soins et la qualité de ces derniers dépendront de la capacité de payer des patients;

*CONSIDÉRANT* la gravité des problèmes de santé publique qui touchent de nombreux pays moins avancés, en particulier ceux qui résultent du VIH/sida, des grossesses chez les adolescentes, de la tuberculose, du paludisme et d'autres épidémies;

*RÉITÉRANT* les engagements pris lors des dernières réunions de la Commission de la santé et de la protection sociale de la COPA, tenues à Ixtapan de la Sal, au Mexique, en 2002, et à Caracas, au Venezuela, en 2003 à « défendre le caractère public et universel de nos systèmes de santé et à n'approuver aucune loi ni politique qui viserait à les privatiser et à priver ainsi les citoyens les plus démunis des soins auxquels ils ont droit »;

***NOUS, représentantes et représentants des congrès et des Assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, des parlements régionaux et des organisations interparlementaires réunis à Foz do Iguaçu, au Brésil, pour la VI<sup>e</sup> Assemblée générale de la COPA :***

*NOUS ENGAGEONS* à tenir des consultations publiques et à coordonner des efforts de partenariats avec des groupes de la société civile afin de connaître les préoccupations de nos sociétés en matière de santé et à proposer que celles-ci soient incluses dans les politiques de santé, à proposer à nos gouvernements d'accroître le financement des services de santé et de trouver des solutions novatrices pour en assurer le maintien;

*NOUS ENGAGEONS* à informer nos gouvernements des préoccupations de nos populations notamment en ce qui concerne le VIH/Sida afin de nous assurer que ceux-ci en tiennent compte dans l'élaboration de leurs positions et de leurs stratégies de négociation;

*EXIGEONS* que nos gouvernements à faire preuve d'une plus grande transparence concernant l'impact des engagements commerciaux sur l'accès aux soins de santé et aux médicaments, et à tenir compte de la perspective de genre;

*INVITONS* les commissions de la santé de nos parlements respectifs à communiquer directement avec les négociateurs de nos pays afin d'être informés de manière précise sur le déroulement des négociations et de les saisir des préoccupations de nos citoyens en matière de santé;

*EXHORTONS* nos gouvernements à rendre des comptes devant les commissions de la santé de nos assemblées respectives à toutes les étapes du processus de négociation afin de nous informer et de nous faire participer à l'élaboration des objectifs, des positions et des engagements commerciaux ayant un impact sur les systèmes de santé;

*NOUS ENGAGEONS* à défendre, auprès de l'OMC ou de toute autre instance internationale, le droit de chaque État à procéder à des réformes et à prendre toute mesure en matière de santé publique;

*NOUS ENGAGEONS*, en tant que législateurs et législatrices, à faire en sorte que les accords internationaux adoptés soient mis en œuvre dans nos États respectifs de façon restrictive afin d'atténuer l'impact des accords commerciaux sur les systèmes publics de santé et de garder le maximum de contrôle sur l'élaboration des politiques en ce domaine;

*NOUS ENGAGEONS* à travailler, de concert avec nos gouvernements respectifs et en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), à l'élaboration d'un accord régional qui aurait préséance sur tout accord commercial mis en œuvre dans les Amériques et dont l'objectif serait de protéger le droit de nos États à maintenir leurs propres politiques de santé publique;

*EXHORTONS* les dirigeants, nonobstant leurs convictions personnelles, morales ou religieuses, de prioriser la santé publique des populations, en particulier celle des adolescents et des jeunes, notamment par l'usage du préservatif comme moyen de prévention des maladies comme le VIH/Sida, des maladies transmises sexuellement et des grossesses non désirées; et

*RECOMMANDONS* à tous les parlementaires présents à la VI<sup>e</sup> Assemblée générale de la COPA à Foz do Iguaçu et notamment au Réseau des femmes parlementaires des Amériques d'assurer un suivi de la présente recommandation auprès de l'ensemble des commissions chargées de l'égalité entre les genres des assemblées parlementaires des Amériques ainsi qu'aux organismes et ministères chargés de ce dossier dans les gouvernements des Amériques afin qu'ils soient sensibilisés à l'importance de suivre de près les négociations d'accords commerciaux en vue de veiller à ce que les systèmes publics de santé ne soit pas compromis, ce qui toucherait les populations les plus démunies, en particulier les femmes.